

---

<b>Nombre de membres en exercice:</b> 15	<b>Séance du 12 avril 2016</b> L'an deux mille seize et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2016, s'est réunie sous la présidence de Emmanuelle MARTIN
<b>Présents :</b> 11	<b>Sont présents:</b> Emmanuelle MARTIN, Christelle FERAUD, Gérard PELESTOR, Jean-Pierre HOSTACHY, André NALIN, Marie-France REY, Michèle SENEQUIER, Thierry MARTINO, Sylvie BULTEL, Francine LIAUTAUD, Yannick GENLINSO
<b>Votants:</b> 14	<b>Représentés:</b> Gisèle THOMAS par Emmanuelle MARTIN, Fabrice MAURY par Marie-France REY, Sylvie BAUDIN par Christelle FERAUD
	<b>Excuses:</b>
	<b>Absents:</b> Laurent CHAPON
	<b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Pierre HOSTACHY

---

Madame le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20H37.

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Jean-Pierre HOSTACHY est désigné en tant que secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2016**

Mme le maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal. Le conseil municipal approuve le procès-verbal du conseil municipal du 08 mars 2016.

**Vote:** pour: 13; contre: 0; abstention: 1 (LIAUTAUD F.)

### **OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016**

Mme le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de ne pas modifier le taux des taxes pour 2016, à savoir :

Taxe d'habitation	14.29 %
Taxe foncier bâti	18.50 %
Taxe foncier non bâti	52.43 %
CFE	25.33 %

**Vote:** pour: 12; contre: 0; abstentions: 2 (GENLINSO Y; LIAUTAUD F)

### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET DU CCAS**

Hors de la présence de Madame MARTIN, maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif 2015 du budget du CCAS, aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement	Dépenses	5 445.58
	Recettes	1 387.28

Excédent 2014	5 613.00
Résultat 2015 du CA	1 554.70
Résultat 2015 du CG	1 554.75

Section d'investissement	Dépenses	0
	Recettes	0
	Excédent 2014	0
	Affectation résultat 2015	5
	Résultat 2015 du CA	5
	Résultat 2015 du CG	5

**Vote:** pour: 10; contre: 1 (LIAUTAUD F.) ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL**

Hors de la présence de Madame MARTIN, maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif 2015 du budget principal, aux sommes suivantes:

Section de fonctionnement	Dépenses	677 763.31
	Recettes	800 950.46
	Excédent 2014	99 987.11
	Résultat 2015 du CA	223 174.26
	Résultat 2015 du CG	223 174.26

Section d'investissement	Dépenses	376 164.20
	Recettes	242 074.22
	Excédent 2014	183 530.90
	Affectation résultat 2015	15 000.00
	Résultat 2015 du CA	64 440.92
	Résultat 2015 du CG	64 440.92

**Vote:** pour: 10; contre: 1 (LIAUTAUD F.) ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016**

Après avoir voté le compte de gestion et le compte administratif 2015 du budget principal, le conseil municipal, constate l'excédent de fonctionnement de 2015, et décide :

- d'affecter la somme de 107 854.86 € en recettes d'investissement (article R1068) au budget primitif 2016.
- d'affecter la somme de 64 440.92 € en recettes d'investissement (article R001) au budget primitif 2016.
- d'affecter la somme de 115 319.40 € en recettes de fonctionnement (article R002) au budget primitif 2016.

Au vu de la délibération n°55/2015 en date du 8 décembre 2015 décidant la dissolution du CCAS au 31/12/2015 et après avoir voté le compte administratif et le compte de gestion 2015 du budget du CCAS, le conseil municipal décide:

- de reprendre la somme de 5 € du CCAS en recette d'investissement (article R001) au budget

primitif 2016.

- de reprendre la somme de 1 549.75 € du CCAS en recette de fonctionnement (article R002) au budget primitif 2016.

**Vote:** pour: 12; contre: 0; abstentions: 2 (GENLINSO Y; LIAUTAUD F)

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2016**

Le conseil municipal, approuve le budget primitif principal 2016 de la commune, présenté par Mme le maire, aux sommes suivantes :

Section de fonctionnement	Dépenses	887 800.18
	Recettes	887 800.18
Section d'investissement	Dépenses	738 860.70
	Recettes	738 860.70

**Vote:** pour: 12; contre: 0; abstentions: 2 (GENLINSO Y; LIAUTAUD F)

### **OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Hors de la présence de Madame MARTIN, maire, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 du budget eau et assainissement établi par le Centre des Finances Publiques et le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement, aux sommes suivantes :

Section d'exploitation	Dépenses	118 974.50
	Recettes	157 955.42
	Résultat 2015 du CA	38 980.92
	Résultat 2015 du CG	38 980.92
Section d'investissement	Dépenses	66 011.13
	Recettes	261 954.21
	Déficit 2014	- 514 812.75
	Affectation 2015	385 358.70
	Résultat 2015 du CA	66 489.03
	Résultat 2015 du CG	66 489.03

**Vote:** pour: 10; contre: 1 (LIAUTAUD F.) ; abstention: 1 (GENLINSO Y.)

### **OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015 AU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Après avoir voté le compte gestion et le compte administratif 2015 du budget eau et assainissement, le conseil municipal, constate l'excédent d'exploitation de 2015, et décide :

- d'affecter l'excédent d'exploitation soit 31 564.18 € en recettes d'investissement (article R1068) au budget primitif 2016.
- d'affecter l'excédent de fonctionnement de 7 416.74 € en recette de fonctionnement (article R002) au budget primitif 2016.
- d'affecter l'excédent d'exploitation de 66 489.03 € en recette d'exploitation (article R001) au

budget primitif 2016.

**Vote:** pour: 12; contre: 0; abstentions: 2 (GENLINSO Y; LIAUTAUD F)

### **OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2016**

Le conseil municipal, approuve le budget primitif eau et assainissement 2016, présenté par Mme le maire, aux sommes suivantes :

Section d'exploitation	Dépenses	156 482.54
	Recettes	156 482.54
Section d'investissement	Dépenses	283 271.72
	Recettes	283 271.72

**Vote:** pour: 12; contre: 0; abstentions: 2 (GENLINSO Y; LIAUTAUD F)

### **OBJET: REPARTITION DU PRODUIT DES CONCESSIONS DE CIMETIERE**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre Communal d'Action Sociale a été dissout au 31 décembre 2015.

Elle précise que jusqu'à cette date, le produit des concessions de cimetière était réparti entre la commune (2/3) et le CCAS (1/3).

Elle explique qu'il est donc nécessaire de redéfinir les modalités de répartition des encaissements avec effet rétroactif au 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de modifier la répartition antérieure et dit qu'à compter du 1er janvier 2016, les encaissements des concessions de cimetière seront répartis en totalité sur le budget communal.

**Vote:** à l'unanimité

### **OBJET: SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal fixe comme suit les subventions attribuées aux associations pour 2016:

<b>Associations</b>	<b>Subventions perçues 2015</b>	<b>Demandes 2016</b>	<b>Montants 2016 attribués</b>
<b>Comité des Fêtes</b>	1 000	1 500	1 000
<b>Don du sang</b>	200	200	200
<b>Joyeux Grillons</b>	900	1 200	1 000
<b>Prévention routière</b>	150	150	150
<b>Groupement Développement Agricole Duyes Bléone</b>	50	50	50
<b>Ecole de Musique de Mirabeau</b>	200	200	200
<b>Tennis club le Chaffaut Mallemoisson</b>	-	200	200
<b>Office Intercommunal des Sports Duyes Bléone</b>	550	600	600
<b>Amicale de la Médiathèque de</b>	400	400	400

<b>Mallemoisson</b>			
<b>Chevaux de St Estève</b>	-	500	500
<b>TOTAL</b>	3 450 €		<b>4 300 €</b>

**Vote :**

- Comité des fêtes : pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0
- Don du Sang : pour : 14 ; contre : 0 ; abstention : 0
- Joyeux Grillons : pour : 13 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.) ; abstention : 0
- Prévention routière : pour : 13 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.) ; abstention : 0
- Groupement Développement Agricole Duyes Bléone: pour : 12 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.); abstention : 1 (FERAUD C.)
- Ecole de musique de Mirabeau : pour : 13 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.); abstention : 0
- Tennis club Le Chaffaut/Mallemoisson: pour : 12 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.); abstention : 1 (MARTIN E.)
- Office Intercommunal des Sports Duyes Bléone: pour : 12 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.); abstention: 1 (MARTINO T.)
- Amicale de la Médiathèque de Mallemoisson : pour : 12 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.) ; abstention: 1 (BULTEL S.)
- Chevaux de St Estève: pour : 11 ; contre : 1 (LIAUTAUD F.) ; abstentions: 2 (GENLINSO Y. ; MARTIN E.)

**OBJET: REMPLACEMENT DES VOIETS DU BÂTIMENT COMMUNAL DE LA PLACE DE LA REPUBLIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de changer les volets du bâtiment communal de la place de la République.

Les volets existants sont trop abîmés et vieillissants pour les repeindre il est donc nécessaire de les remplacer.

Elle précise que la commune pourrait obtenir une subvention du Conseil Départemental au titre du FODAC 2016 au taux de 35 % du montant HT de l'achat.

Elle présente au conseil municipal l'offre reçue de la SAMSE.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'exposé du maire et le remplacement des volets du bâtiment communal de la place de la République ;
- Sollicite du Conseil Départemental au titre du FODAC 2016 une subvention au taux de 35 % du montant H.T. de l'achat;
- Approuve le plan de financement suivant :

o Montant de l'achat	9 327.32 € HT	11 192.78 € TTC
o Subvention CD FODAC (35%)	3 264.56 € HT	
o Autofinancement	6 062.76 € HT	
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

**Vote:** pour: 13; contre: 1 (LIAUTAUD F.); abstention: 0

## **OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF MULTI-ACTIVITES**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation du plateau sportif multi-activités du quartier de la Combe, la commune peut solliciter une subvention auprès du Conseil Régional au titre des investissements sportifs 2016 au taux de 40 % du montant HT des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'exposé du maire;
- Sollicite du Conseil Régional une subvention au taux de 40 % du montant H.T. du projet;
- Approuve le plan de financement suivant :

o Montant du projet	50 562.50 € HT	60 675.00 € TTC
o Subvention Etat DETR 2016 (40%)	20 225.00 € HT	
o Subvention Conseil Régional (40%)	20 225.00 € HT	
o Autofinancement	10 112.50 € HT	
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

**Vote:** à l'unanimité

## **OBJET: TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Madame le maire rappelle que la commune a fait réaliser fin d'année 2015 un audit énergétique de l'école de Mallemoisson. Cet audit a permis de dresser des propositions chiffrées et argumentées de programmes d'économie d'énergie afin que la commune puisse mettre en place un programme de travaux de rénovation énergétique de l'école.

Les travaux devraient débuter en 2017 avec le remplacement des menuiseries (fenêtres et portes), l'installation d'une VMC double flux, le remplacement des tubes fluorescents par des tubes LED et l'installation d'une pompe à chaleur eau/eau.

Elle explique que dans le cadre du programme TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) porté par le Pays Dignois, la commune pourrait solliciter une subvention auprès de l'Etat au taux de 30.71 % du montant HT des travaux (*action 3.6 rénovation énergétique du groupe scolaire communal*).

Après en avoir délibéré, le conseil :

- Approuve l'exposé du maire et s'engage auprès du Pays Dignois à mener cette action 3.6 dans le cadre du programme TEPCV ;
- Sollicite de l'Etat une subvention au taux de 30.71 % du montant H.T. du projet;
- Approuve le plan de financement suivant :

o Montant du projet	242 600.00 € HT	291 120.00 € TTC
o Subvention Etat Programme TEPCV (30.71%)	74 510.50 € HT	
o Subvention Etat DETR 2017 (40%)	97 040.00 € HT	
o Autofinancement	71 049.50 € HT	
- Autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à ce projet

**Vote:** à l'unanimité

## **OBJET: TRAVAUX DE REPARATION ET RENOUELEMENT DU MATERIEL DE LA STATION DE POMPAGE**

Mme le maire informe le conseil municipal qu'il est urgent de faire des réparations sur le matériel de la station de pompage et de renouveler des éléments.

Elle précise qu'il est nécessaire de remplacer les tuyauteries, la robinetterie et le compteur de la chambre des vannes. Il est également urgent de remplacer le groupe électropompe immergée qui est défaillant et d'acquérir un compteur d'adduction DN 100.

Mme le maire explique que la commune pourrait solliciter des aides financières auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental pour la réalisation de ces travaux.

Elle présente les offres reçues des entreprises SOPEI des Mées pour un montant de 12 839.09 € HT et APEI MAGAUD de Digne-les-Bains pour un montant de 10 638.90 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Accepte l'offre de l'entreprise APEI MAGAUD pour un montant de 10 638.90 € HT
- Sollicite les aides financières du Conseil Départemental et de l'Agence de l'eau pour ces travaux au taux le plus élevé et autorise le Département à percevoir pour le compte de la collectivité, maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'eau et à la reverser à la commune.
- Autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**Vote:** à l'unanimité

## **OBJET: MODIFICATION DES DELEGUES LOCAUX DU CNAS**

Mme le maire rappelle que la commune a désigné lors de son conseil municipal du 9 avril 2014 les délégués locaux du CNAS (organisme social dont dépend le personnel communal).

Elle précise qu'ils avaient été désignés à la suite des élections municipales et ce pour une durée de 6 ans.

Elle rappelle que Mme MOUROU Christine avait été élue représentante du personnel et Mme THOMAS Gisèle élue en tant que représentante du conseil municipal.

Au vu du départ en disponibilité de Mme MOUROU Christine il est nécessaire de désigner un nouveau représentant du personnel.

Mme le maire propose donc la candidature de Mme PIN Eloïse pour assurer ces fonctions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- Valide la candidature de Mme PIN Eloïse pour assurer les fonctions de représentante du personnel auprès du CNAS
- Dit que la fonction de Mme THOMAS Gisèle, représentante du conseil municipal reste inchangée

**Vote:** à l'unanimité

## **OBJET: SMAB / SUIVI TOPOGRAPHIQUE DU LIT DES COURS D'EAU - ANNEE 2016 - RAVIN DU PONTEILLARD - APPROBATION DU PROGRAMME PROPOSE ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SMAB**

Le Contrat de Rivière « Bléone et affluents » 2015-2020 a été signé par 34 structures (collectivités, administrations, associations, ...) le 21 octobre 2015.

Parmi les 119 actions inscrites au programme, le SMAB porte, à la demande de certaines de ses communes adhérentes, la maîtrise d'ouvrage du suivi topographique des lits des cours d'eau du bassin (actions B2\_21).

La présente action a une double portée:

1. Suivi de l'évolution du lit de la Bléone dans le cadre des travaux visant au rétablissement des continuités écologiques.
2. suivi topographique des lits dans les secteurs à forts enjeux humains.

En 2016, le programme de levés topographiques a été adapté pour tenir compte des levés topographiques réalisés en 2015, des études ou travaux à réaliser en 2016 et des levés prévus par le SMAVD sur la confluence Bléone/Durance.

Aussi, la campagne de 2016 comportera:

- a) un levé complet du profil en long de la Bléone entre le confluent du Bès et le barrage de Malijai (l'aval du barrage sera levé par le SMAVD).
- b) un levé d'environ 30 profils en travers entre le Bès et le seuil des eaux usées (traversée urbaine de Digne).
- c) un levé du ravin du Château à Aiglun.
- d) un levé du ravin du Ponteillard à Mallemoisson.

La commune de Mallemoisson est concernée par le point d) ci-dessus. En effet, compte tenu des risques de débordement associés à ce ravin, une surveillance du niveau d'engravement est nécessaire. Un levé topographique a été réalisé en 2013 juste après les travaux de curage conduits par le SMAB à la demande de la commune. Il s'agit donc de vérifier, en superposant des levés, l'évolution du niveau du lit afin de prévoir, si nécessaire, une nouvelle opération de curage. Seront donc levés, comme en 2013:

- le profil en long du ravin entre le pont de la RN85 et la Bléone (soit 585m environ).
- les 17 profils en travers répartis sur ce linéaire.

Le budget de ces levés, pour la commune de Mallemoisson, s'élève à 3 000 euros TTC (portés en section de fonctionnement).

Le plan de financement est le suivant:

	Taux	Montant (en € TTC)
Agence de l'eau	50 %	1 500.00
Région PACA	30 %	900.00
<b>Reste à charge de la commune (à porter en section de fonctionnement)</b>	<b>20 %</b>	<b>600.00</b>



Le reste à charge de la Commune sera donc de 20 % du montant TTC des dépenses puisque ces dernières sont inscrites en section de fonctionnement aux budgets du SMAB et des Communes.

La signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la commune et le SMAB est nécessaire. Cette convention portera uniquement sur les levés prévus en 2016. Le maire doit être autorisé, par délibération, à signer ce document.

### **Le conseil municipal, après avoir délibéré:**

**ACCEPTE** le projet de levé topographique présenté par le SMAB pour le ravin du Ponteillard et faisant partie de l'action B2\_21 du Contrat de Rivière « Bléone et affluents ».

**ACCEPTE** de prendre en charge la part d'autofinancement calculée par le SMAB, correspondante à 20 % du montant TTC des travaux (c'est-à-dire subventions de la Région et de l'Agence de l'Eau déduites) et qui devra être inscrite à la section de fonctionnement du budget communal.

**AUTORISE** le Maire à signer, avec le SMAB, la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage portant le programme de levé approuvé et jointe à la présente délibération.

**Vote:** à l'unanimité

### **OBJET: CESSIION DE TERRAIN A LA DIRMED DANS LE CADRE DU PROJET DE GIRATOIRE DU CARREFOUR DE L'EUROPE**

Mme le maire explique que dans le cadre du projet du carrefour de l'Europe entre la RN85 et la Route Départementale 17, l'Etat souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée B 992 pour une surface de 3m<sup>2</sup>.

Les indemnités proposées par l'Etat s'élèvent à 360.00 € calculée et répartie de la manière suivante:

- Indemnité principale:

3 m<sup>2</sup> x 100€/m<sup>2</sup> = 300.00 €, correspondant à la valeur vénale de l'immeuble cédé

- Indemnités accessoires:

Remploi:

Taux de remploi	Calcul	Montant
20% du montant de l'indemnité	300 € x 20%	60
<b>Indemnité totale de remploi</b>	<b>=</b>	<b>60 €</b>

Sous total indemnités accessoires: 60.00 €

Soit un total de 300.00 € + 60.00 € = 360.00 €

Elle donne lecture de la promesse de vente qui doit être signée entre la commune de Mallemoisson et l'Etat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal:

- **Autorise** Mme le maire à signer la promesse de vente avec l'Etat
- **Dit** que l'acte de cession sera rédigé par le département France Domaine,
- **Nomme** Madame FERAUD Christelle, 1ère adjointe, pour représenter la commune lors de la signature des actes,

- **Autorise** Madame le maire à recevoir l'acte et à signer toutes les pièces y afférentes.
- **Dit** que les frais afférents à cette opération seront à la charge de l'Etat.

**Vote:** pour: 13; contre: 0; abstention: 1 (LIAUTAUD F.)

### **OBJET: DEMANDE DE PRET BANCAIRE DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION FONCIERE AU LIEU-DIT LES PALUDS**

Mme le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'acquisition foncière au lieu-dit Les Paluds en vue de la création de logements communaux pour un montant de 212 000 € frais d'agence inclus.

Elle présente les offres reçues du Crédit Agricole, de la Caisse d'Epargne et de la Banque Postale et propose au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal** :

- **Décide** de contracter un prêt de 212 000 euros auprès de la Banque Postale aux conditions énumérées ci-dessous:

Montant : 212 000 €

Durée : 20 ans

Type de taux : fixe

Taux : 2.21 %

Périodicité du paiement des intérêts : trimestriel

Type échéances: constantes

Frais de dossier : 0.20 % du montant du contrat de prêt

- **Décide** d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt,
- **Mandate** madame le maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement.

**Vote:** pour: 13; contre: 1 (LIAUTAUD F.); abstention: 0

### **Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30